

puis atteindre. Dieu soit béni ! les Français seuls en sont la cause.” Mgr Briand était né en France, mais il était devenu absolument canadien. Après avoir été témoin des dilapidations éhontées de plusieurs fonctionnaires français, après avoir souffert des prétentions exorbitantes et de l’esprit chicanier de plusieurs membres de l’ancien clergé, il s’était fait l’avocat, le protecteur et le père des Canadiens prêtres et laïques, au risque de devenir la victime des insupportables partisans de l’ancien régime. Quelle reconnaissance nous devons à la mémoire de ce vénérable prélat ! Quelles actions de grâces devons nous rendre surtout à la divine Providence de nous avoir délivré de l’administration gallicane et de nous avoir ménagé des libertés qui font notre bonheur et que nous envie les peuples les plus catholiques du monde !

Mgr Briand voulait avoir un clergé bien à lui et il n’était pas du tout admirateur du système commencé par Mgr de Laval. On en peut juger par le passage suivant d’une de ses lettres :

“ Le projet d’union des curés avec les séminaires est un beau et bon projet dans la spéculation, impossible et quasi ridicule quant à la pratique, dégoûtant pour les uns, onéreux et coûteux aux autres et gênant pour les uns et les autres. Telle pensée ne m’est jamais venue dans l’esprit. A la bonne heure que les curés se retirent aux séminaires ! Je fais mon possible pour que ceux de ce canton y viennent et s’y plaisent, mais non par obligation. Nous allons chez eux comme chez des frères et des amis, ils viennent ici de la même façon. Voilà qui est bien et voilà tout ce qui peut être bien. Quand nous serons tous du même état, et qu’on ne dira plus : celui-ci est français, celui-là est canadien, je juge qu’alors tout ira encore mieux et plus cordialement.” 28 octobre 1767.